

016-200063105-20220706-D2022_7_68-DE
 Reçu le 11/07/2022
 Publié le 11/07/2022



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-heures heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2022_07_68

Date de convocation du conseil : **1er juillet 2022**

Nombre de conseillers en exercice : **27**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **20**

Nombre de votants : **24**

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. CARTER Maximilian
 Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé
 M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
 Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
 Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

Objet : **Décision modificative n° 6 du Budget Principal – Extension du cimetière de St Amant**

Secrétaire de séance : Monsieur VIGIER Pascal

Les travaux d'extension du cimetière de St Amant s'avèrent être plus élevés que la prévision qui en avait été faite. Il est proposé au conseil municipal de modifier les crédits ainsi qu'il suit :

DM6 : Opération 109 - Extension du cimetière de St Amant

Section d'Investissement

Crédits à augmenter : Opération 109 – Article 2313 : + 10 000,00 €

Crédits à diminuer : Chapitre 020 : Dépenses imprévues : - 10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

DE VALIDER cette décision modificative.

D'INSCRIRE au Budget Principal les sommes correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/07/2022

Le Maire,
 Jean-Michel BOLVIN

